

**Centre Communal D'Action Sociale  
Conseil d'Administration  
56700 SAINTE-HELENE  
(Morbihan)**

**D\_25SEPT2026\_7**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU C.C.A.S.**

République Française

**NOMBRE DE MEMBRES**

| EN<br>EXERCICE | PRESENTS | VOTANTS |
|----------------|----------|---------|
| 11             | 8        | 10      |

**Séance du 25 septembre 2026**

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt-cinq septembre, la commission permanente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, présidente du CCAS.

**Date de la Convocation** : 02/09/2026

**Présents** : Mesdames Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Colette FOUILLOUX, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Hervelyne COUEDO

Messieurs Vincent ROCHE, Philippe DOUSSINEAU, David ROLLAND

**Absent(es) excusé(es)** : Marie-Pierre LE NEZET, donne pouvoir à Gladys LE SAUSSE  
Nadia PICHON, donne pouvoir à Karine CONQUER

**Secrétaire de séance** : Madame Gladys LE SAUSSE

-----

**Objet : Délibération du prestataire pour l'animation "Borne photos selfie - photobooth" lors du repas de l'amitié.**

Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'animation intitulée "Borne photos selfie - photobooth" proposée à l'occasion du repas de l'amitié du 11 Octobre 2026.

Cette prestation permet d'immortaliser les événements par le biais de photos immédiates, que ce soit individuellement ou en groupe.

Elle est entièrement personnalisable avec divers filtres et cadres.

De surcroît, l'envoi des photos peut être effectué instantanément par email, Facebook ou Twitter, et des accessoires photo Booth sont fournis.

La société Boiteaclichés a soumis une proposition pour cette prestation, incluant des photos illimitées, pour un montant de 355 euros.

Madame la présidente ne prend part au vote et sort de la salle.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des membres votants la validation de cette animation et autorise Madame LE SAUSSE Gladys, Vice-Présidente du CCAS, à procéder au paiement de la facture d'un montant de 355 euros.

Faite et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme, le 25/09/2026 à Sainte-Hélène

Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
**Mme Gladys LE SAUSSE**

